



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique de la sante

Question écrite n° 7306

#### Texte de la question

M Francis Saint-Ellier appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la mort subite du nourrisson, qui cause actuellement la mort de trois enfants sur mille en Occident. C'est, en France, la premiere cause de mortalite chez le nouveau ne avec 1 500 a 2 000 deces par an. Face a ce chiffre alarmant, quelles sont les intentions de votre ministere pour donner des veritables moyens de lutte contre ce fleau ? Ces moyens concernent bien sur la recherche fondamentale, mais surtout le degagement de credits indispensables a l'information et a l'education du corps medical et des auxiliaires medicaux. En particulier, il lui demande de faire le point des moyens et des actions engages par les centres de reference existant actuellement dans toutes les regions que vous avez vous-meme crees par une circulaire en date du 14 mars 1986.

#### Texte de la réponse

Reponse. - En vue d'ameliorer la connaissance et la prise en charge du syndrome de la mort subite du nourrisson, differentes actions ont accompagne les mesures preconisees par la circulaire du 14 mars 1986. Dans le domaine de l'information et de la formation, une brochure editee a 200 000 exemplaires a ete adreesee a l'ensemble des professionnels de sante concernes. Lors des dernieres sessions nationales d'information et de formation des personnels des services departementaux de protection maternelle et infantile touchant chaque annee 600 medecins et paramedicaux, une place importante a ete donnee a la mort subite du nourrisson. Dans le domaine de la recherche, le ministere de la sante a confie a l'Institut national de sante et de la recherche medicale une enquete nationale, actuellement en cours, sur les enfants decedes de mort subite et sur les malaises graves, dont l'objectif est de mieux connaitre la frequence et les causes de ce syndrome. Des subventions ont egalement ete accordees a des equipes hospitalo-universitaires, centres de reference, en vue d'optimiser les protocoles diagnostiques et de prise en charge. Par ailleurs, une premiere analyse du dispositif mis en place par la circulaire du 14 mars 1986 a ete realisee. Des decembre 1987, tous les centres hospitaliers regionaux et universitaires avaient designe un centre de reference et assuraient l'organisation de la surveillance sous monitoring a domicile. Un consensus medical s'est degage dans toutes les regions sur les missions donnees aux centres de reference. Des protocoles diagnostiques et de surveillance communs ont ete etablis dans nombre d'entre eux. Une nouvelle evaluation du dispositif est en cours de realisation. Elle devrait permettre de mieux connaitre, par region, les besoins, l'organisation du dispositif, l'activite des centres de reference et les themes de recherche en cours. Au vu des resultats de cette enquete, des mesures permettant l'amelioration du dispositif existant pourront etre prises.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Saint-Ellier Francis](#)

**Circonscription :** - Union pour la democratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7306

**Rubrique** : Sante publique

**Ministère interrogé** : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

**Ministère attributaire** : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 26 décembre 1988, page 3820